



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

**Construction d'un local pompage et d'un réservoir de 200
m3 sur le site de Kerlavar - Commune de Plonéour-
Lanvern**

Date et heure limites de réception des offres :
jeudi 01 octobre 2026 à 12:00

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN
2A rue de la Mer
29710 POULDREUZIC

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	Construction d'un local pompage et d'un réservoir de 200 m3 sur le site de Kerlavar - Commune de Plonéour-Lanvern
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	2
	Délai de validité des offres	180 jours
	Forme de groupement	Groupement conjoint avec mandataire solidaire
	Variantes	Défini par lot
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Avec
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par lot
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Visite facultative

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation.....	4
1.1 - Objet	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme de contrat.....	4
1.4 - Décomposition de la consultation.....	4
1.5 - Nomenclature.....	4
2 - Conditions de la consultation	5
2.1 - Délai de validité des offres	5
2.2 - Forme juridique du groupement	5
2.3 - Variantes.....	5
2.4 - Développement durable.....	5
3 - Les intervenants.....	6
3.1 - Maîtrise d'œuvre	6
3.2 - Contrôle technique.....	6
3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	6
4 - Conditions relatives au contrat	6
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	6
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	6
5 - Contenu du dossier de consultation	7
6 - Présentation des candidatures et des offres	7
6.1 - Documents à produire.....	7
6.2 - Présentation des variantes.....	13
6.3 - Visites sur site.....	13
6.4 - Usage de matériaux de type nouveau	13
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	13
7.1 - Transmission électronique.....	14
7.2 - Transmission sous support papier.....	15
8.1 - Sélection des candidatures.....	15
8.2 - Attribution des marchés.....	15
8.3 - Suite à donner à la consultation.....	17
9 - Renseignements complémentaires.....	17
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	17
9.2 - Procédures de recours.....	17

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Construction d'un local pompage et d'un réservoir de 200 m3 sur le site de Kerlavar - Commune de Plonéour-Lanvern

Lieu(x) d'exécution :

Lieu-dit Kerlavar à Plonéour-Lanvern

29720 Plonéour-lanvern

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 2 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Construction d'un réservoir de 200 m3, d'un local pompage et démolition du réservoir et du bâtiment existants
02	Aménagements paysagers

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45232152-2	Travaux de construction de stations de pompage
45247270-3	Travaux de construction de réservoirs
41110000-3	Eau potable
45231110-9	Travaux de pose de conduites
45111100-9	Travaux de démolition
45342000-6	Pose de clôtures

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Pour les lots n°1 et n°2, en cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.

Pour le lot n°1, le groupement sera constitué à minima d'une entreprise spécialisée en pompage et d'un génie civiliste.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme au cahier des charges (solution de base). Ils peuvent également présenter, conformément aux articles R. 2151-8 à R. 2151-11 du Code de la commande publique, une offre comportant des variantes pour le(s) lot(s) suivant(s) :

Lot(s)	Exigences minimales détaillées
01	Pour le lot n°1 , une variante est autorisée exclusivement sur l'aménagement à l'intérieur du local pompage. Une seule offre variante est autorisée pour le lot n°1.

Aucune variante n'est autorisée pour le lot n°2.



La réponse à la solution de base est obligatoire.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

IRH Ingénieur Conseil
Parc Technologique de Soye
2 Rue Galilée
56270 PLOEMEUR

La mission de maîtrise d'œuvre confiée par le maître d'ouvrage est DIA-AVP-PRO-ACT-VISA-OPC - DET-AOR..

3.2 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :

QUALICONSLT
360, rue Robert Schuman
29490 Guipavas

Les missions de contrôle technique sont les suivantes :
L, LE, P1, STI, F, Av, PS

3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par :

SOCOTEC
Le Brittany - bat E
13 Rue François Muret de Pagnac
CS11009
29196 QUIMPER CEDEX

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes dont le cahier des garanties,
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Le dossier de permis de construire et permis de démolir
- Le cadre de décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- Le rapport initial du contrôleur technique
- PGC SPS
- Le dossier de pièces annexes

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 5 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non

Libellés	Signature
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat	Non
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Non
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)	Non
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat	Non

Pour le lot n°1 :

Valeur technique

Le mémoire sera constitué des éléments suivants :

A -Notes de calcul et de conception

a) un sous-chapitre A1 justificatif, permettant d'apprécier en pleine connaissance de cause les aménagements proposés, le mode de fonctionnement, les capacités et performances des différentes parties des installations. Cette partie comprendra tous les documents, notes de calculs et schémas nécessaires à la compréhension du dimensionnement des ouvrages.

b) un sous-chapitre A2 constituant le dossier des schémas et plans d'exécution, au format A3 minimum. En plus des plans et coupes permettant d'apprécier la nature des ouvrages, la localisation des divers équipements , les documents minimums suivants sont à produire :

- un plan masse de l'installation au 1/500 ou au 1/200 prenant en compte l'ensemble du projet, les plans des façades des bâtiments et les élévations des ouvrages faisant apparaître les cotes TN (actuelles et futures) ainsi que la cote des ouvrages et bâtiments,
- le ou les schémas synoptiques explicitant le fonctionnement de l'installation, un ou plusieurs plans permettant de visualiser les circulations (notamment véhicules, personnel, réseaux et fluides divers), les accès aux ouvrages, les plans et coupes caractéristiques des ouvrages et bâtiments

c) un sous-chapitre A3 sur les essais prévus en cours de travaux, les moyens prévus pour la réception des travaux et la formation du personnel.

B- Mémoire équipement

un chapitre B descriptif des équipements. Ce chapitre comprend le descriptif technique détaillé et exhaustif de toute les installations, les spécifications techniques, la provenance, qualité et préparation des matériaux et équipements. Les sous-chapitres ci-après seront obligatoirement fournis et ce, de manière distincte :

a) sous-chapitre B1 Equipements. Ce sous-chapitre liste les équipements mécaniques et électromécaniques prévus dans l'offre, déclinés par local et par ouvrage neuf et existant. Les canalisations intérieures sont décrites dans ce chapitre,

b) sous-chapitre B2 instrumentation. Ce sous-chapitre dresse la liste des moyens et méthodes prévus pour assurer le pilotage des équipements au niveau de chaque ouvrage

c) sous-chapitre B3 canalisations. Le candidat remettra un tableau des principales canalisations entre ouvrages. Cette liste indiquera précisément les matériaux (avec les qualités de revêtement intérieur et extérieur) et les diamètres.

d) sous-chapitre B4 manutention. Ce sous-chapitre identifie et liste les organes et dispositifs fixes ou mobiles destinés à la manutention des équipements et des réactifs.

e) sous-chapitre B5 note de fiabilité avec une analyse fonctionnelle préliminaire permettant de comprendre le mode de fonctionnement et de pilotage des installations, en mode normal et dégradé.

C- Mémoire génie civil

Un chapitre C génie civil. Ce chapitre comprend la provenance, qualité et préparation des matériaux, les conditions de mise en oeuvre et modes d'exécution des travaux. Les sous-chapitres ci-après seront obligatoirement fournis et ce, de manière distincte :

a) sous-chapitre C1 terrassements et fondations des ouvrages et bâtiments : les hypothèses de sol et de manière plus générale les hypothèses de calcul sont précisées clairement. Le système de fondation est décrit et justifié pour chaque ouvrage et bâtiment.

b) sous-chapitre C2 gros oeuvre, génie civil des ouvrages et bâtiment : descriptif des travaux de génie civil du réservoir, du bâtiment, (qualités des bétons, caractéristiques des ouvrages...), précisant clairement les contraintes de construction et d'exécution prises en compte et les réponses apportées par le candidat, Les hypothèses de calcul sont précisées clairement. Les candidats fourniront notamment un tableau précisant la qualité des bétons et des revêtements de protection mis en place. Les modes de réalisation sont également décrits.

c) sous-chapitre C3 démolition des ouvrages existants : un descriptif des travaux démolition des existants précisant clairement les contraintes d'exécution prises en compte et les réponses apportées par le candidat

d) sous-chapitre C4 second oeuvre : couverture, étanchéité, menuiserie, peinture, et autres lots de second oeuvre. Ce mémoire précisera notamment la classe de qualité et la classe de résistance des fournitures de second oeuvre. Le cas échéant, les normes que respectent ces fournitures seront précisées.

e) sous-chapitre C5 voirie et aménagements extérieurs : notamment voiries, bordures, clôture, portail., bassin pluvial

f) sous-chapitre C6 modalités d'exécution des travaux : dispositions adoptées pour l'exécution des travaux. Dans cette partie, le candidat précise l'ensemble des dispositions de chantier retenues et les indications concernant les procédés et moyens d'exécution. Il comprend également un chapitre sur l'hygiène et la sécurité du chantier présentant les principales mesures prévues par le candidat pour assurer la sécurité et l'hygiène sur le chantier en tenant compte des prescriptions figurant dans le PGC joint au dossier de consultation. La méthodologie liée à la réalisation des travaux à proximité d'ouvrages d'eau potable en service, plan d'installation de chantier, moyens humains et matériels adaptés aux contraintes du chantier et essais en cours de travaux sont fournis dans cette partie.

D- Mémoire électricité-automatisme :

un chapitre D électricité automatismes supervision. Ce sous-chapitre décrit :

a) sous-chapitre D1 : descriptif des installations électriques qu'il est prévu de mettre en place

b) sous-chapitre D2 : descriptif de l'architecture réseaux, des automatismes, du système contrôle commande, de la supervision.

c) sous-chapitre D3 : liste des équipements tertiaires (éclairage, chauffage, intrusion, extinction automatique...)

E- Mémoire - Méthodologie - délai -phasage

un chapitre E phasage, mise en route et planning. Ce chapitre précise notamment les mises en services provisoires ou progressives envisagées (continuité de service, contraintes avant mise en distribution, adaptation des ouvrages existants), ainsi que les mises en service progressives des nouveaux ouvrages, les raccordements nécessitant des arrêts ponctuels total ou partiel du réservoir et du local pompage existants. Il décrit également les prestations et moyens mis en oeuvre dans le cadre de ces mises au point, mises en service, périodes d'observations et pendant la période de parfait achèvement.

Le candidat remettra à l'appui de son offre une notice justificative (notamment la précision du programme d'exécution des ouvrages indiquant au pas de temps maximal du mois la durée des principales phases de préparation, de travaux et de mise en services des ouvrages et leur cohérence) et la réponse apportée pour respecter les conditions de continuité de service fixées par le maître d'ouvrage.

Le candidat remettra à l'appui de son offre un calendrier prévisionnel d'exécution indiquant au pas de temps maximal du mois la durée des différentes phases d'études, de travaux et de réception avec leurs ordonnancements et faisant apparaître obligatoirement les différentes tâches à réaliser.

Ce calendrier de réalisation fera apparaître à minima les tâches suivantes :

- la période de préparation du chantier (études d'exécution)
- les travaux détaillés par phase ;
- les dispositions provisoires de chantier ;
- les interfaces avec l'existant ;
- les constats, épreuves et essais en atelier et sur site ;
- le constat de fin de travaux de construction ;
- les mises en service successives garantissant la continuité de service des existants ;
- la période d'observation ;
- la réception.

F- Mémoire environnement

un chapitre F environnement. Ce sous-chapitre décrit :

a) sous-chapitre F1 : approche globale environnementale intégrant :

- la politique environnementale et les engagements du groupement (ISO 14001, RSE, etc.)
- l'organisation interne du groupement pour le suivi environnemental du projet
- les moyens humains dédiés à la politique environnementale

b) sous-chapitre F2 : descriptif des dispositions environnementales prévues dans le cadre de la conception intégrant

- Analyse du cycle de vie (ACV) : prise en compte du cycle de vie des ouvrages et équipements, estimation des impacts carbone (si possible)
- Performances énergétiques : choix de pompes à haut rendement, performance énergétique des équipements, automatisation et pilotage énergétique

c sous-chapitre E3 : fourniture des matériaux et équipements

- Choix des matériaux : origine et traçabilité, durabilité et recyclabilité
- Équipements : durée de vie, disponibilité des pièces
- Logistique et transport : optimisation des flux d'approvisionnement, optimisation des flux d'approvisionnement, mutualisation des livraisons

d) sous-chapitre E4 : Organisation du chantier intégrant

- Réduction des nuisances : bruit, poussières, vibrations, circulation des engins, impact sur les riverains
- Gestion des déchets : tri à la source (par type de déchets), filières de traitement identifiées, filières de traitement identifiées, filières de traitement identifiées
- Préservation des milieux naturels : gestion des écoulements (pollutions accidentelles)
- Consommations chantier : eau, énergie, utilisation d'engins moins polluants
- Installation de chantier : optimisation de l'emprise, limitation de l'imperméabilisation, limitation de l'imperméabilisation

e) sous-chapitre E5 : Indicateurs et engagement intégrant

- Documents fournis pendant le chantier
- Modalités de contrôle

Pour le lot n°2 :

Valeur technique

Le mémoire technique sera constitué des éléments suivants :

- a) Méthodologie d'exécution de l'entreprise au regard des enjeux et de la spécificité des travaux, des contraintes locales, de la réalisation des heures d'insertion
- b) Pertinence et qualité des fournitures proposées avec fiches techniques
- c) Détail et cohérence du planning et du phasage, justifiant le délai de l'acte d'engagement par rapport à la méthode et aux moyens prévus
- d) Notice développement durable, comprenant au minimum :
 - fourniture des matériaux et équipements
 - Choix des matériaux : origine et traçabilité, durabilité et recyclabilité
 - Équipements : durée de vie, disponibilité des pièces
 - organisation du chantier intégrant
 - Réduction des nuisances : bruit, poussières, vibrations, circulation des engins, impact sur les riverains
 - Consommations chantier : eau, énergie, utilisation d'engins moins polluants

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Présentation des variantes

Pour le lot n°1, la solution variante fera l'objet d'un dossier « offre » spécifique comprenant les mêmes pièces que celles mentionnées ci-dessus.

Le dossier technique relatif à la « solution de base » comportera en outre une note comparative des diverses propositions présentées faisant clairement ressortir :

Par des « plus-values » ou « moins-values » les différences, entre les estimations des prestations de la « solution de base », et les estimations des prestations de même nature dans la « solution variante »,

Les avantages et inconvénients de la « solution variante » par rapport à la solution de base : niveau de qualité, dépenses d'investissement, dépenses de fonctionnement et d'entretien avec toutes justifications utiles.

6.3 - Visites sur site

Une visite sur site est préconisée pour le lot n°1.

Les conditions de visite sont les suivantes :

- Inscription au préalable requise, au plus tard 5 jours avant la date de la visite (Nom du contact et informations de contact)

Les candidats devront s'adresser :

A la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden via la plateforme MEGALIS à l'adresse suivante : <https://marches.megalis.bretagne.bzh/entreprise>

Une attestation de visite sera fournie aux entreprises présentes pour intégration dans l'offre.

Lors de la visite, le nombre de représentant par entreprise/groupement sera limité à quatre personnes. Il est rappelé le port obligatoire des EPI. Toute personne non équipée se verra refuser l'accès au site.

Les échanges seront limités à la seule prise de connaissance du site et, le cas échéant, à la compréhension de la conception et du fonctionnement des installations existantes, sans que ne soit délivrée aucune information dont l'objet serait autre que la seule description physique et fonctionnelle du site et des installations ;

Les éventuelles questions que pourrait susciter la visite et les réponses qui y seront apportées par la C.C.H.P.B. devront suivre la procédure prévue.

La visite sera effectuée en langue française.

6.4 - Usage de matériaux de type nouveau

Les dispositions sont détaillées dans le CCTP.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://marches.megalis.bretagne.bzh/entreprise>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Service de la Commande Publique
2A rue de la Mer
29710 POULDREUZIC

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par la personne publique, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants :

- zip, word, excel, jpg.

Afin de garantir au mieux le bon déroulement de cette procédure dématérialisée, les candidats devront tenir compte des indications suivantes :

- ne pas utiliser certains formats, notamment les fichiers :
avi, bat, bin, cab, chon, clp, cond, com, dll, drv, exe, htu, js, jse, lha, lzh, mp3, mpg, nlm, ovl, pif, sor, sys, vbe, vbs, vxd, et wav,
- ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros".

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

En cas de dysfonctionnement de la plateforme de dématérialisation Mégalis, ne permettant pas le dépôt des offres, les candidats sont invités à prévenir la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden (Service Marchés Publics) par téléphone ou email, afin que cette impossibilité de dépôt soit dûment constatée, et que des mesures nécessaires soient prises pour assurer le bon déroulement de la procédure en cours.



Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour le lot n°01

Critères	Pondération	Pièces analysées
1-Valeur technique	45.0	
1.1-Notes de calcul et de conception	10.0	Mémoire A et cahier des garanties
1.2-Mémoire équipements	10.0	Mémoire B
1.3-Mémoire génie civil	15.0	Mémoire C
1.4-Mémoire électricité - automatisme	10.0	Mémoire D
2-Prix des prestations	40.0	Acte d'engagement et DPGF
3-Délai d'exécution et phasage	10.0	Acte d'engagement et Mémoire E
4-Développement durable	5.0	Mémoire F

Pour le lot n°02

Critères	Pondération	Pièces analysées
1-Prix des prestations	50.0	Acte d'engagement et DPGF
2-Valeur technique	40.0	
2.1-Méthodologie d'exécution des travaux compris méthodologie de réalisation des heures d'insertion.	20.0	Mémoire technique et cahier des garanties
2.2-Pertinence et qualité des fournitures proposées	20.0	Mémoire technique et cahier des garanties
3-Détail et cohérence du planning justifiant le délai de l'acte d'engagement par rapport à la méthode et aux moyens prévus.	5.0	Acte d'engagement et mémoire technique
4-Développement durable	5.0	Mémoire technique

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La pondération de chaque sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :

Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) * Base de notation

Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).

Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.

Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec tous les candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

La Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden se réserve la possibilité de discuter les offres avec chacun des candidats, afin d'en préciser le contenu. Toute éventuelle modification du cahier des charges intervenant suite à ces discussions sera portée à la connaissance de l'ensemble des candidats, qui auront alors la possibilité de confirmer ou modifier leur offre.

Des mises au point pourront également intervenir avec le candidat retenu, celles-ci ne pourront cependant pas modifier de manière significative le contenu du marché ou son économie, ni entraîner une éventuelle modification du classement des offres.

La Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden se réserve la possibilité d'écarter une offre dont le contenu ou les conditions d'application seraient incompatibles avec la réalisation des prestations demandées.

Toutes les communications et tous les échanges d'informations sont effectués par des moyens de communication électronique » via la plateforme Internet Megalis Bretagne : <https://marches.megalis.bretagne.bzh/entreprise>

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://marches.megalis.bretagne.bzh/entreprise>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 5 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Rennes

3 Contour de la Motte

35044 RENNES CEDEX CS 44416

Tél : 02 23 21 28 28

Télécopie : 02 99 63 56 84

Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr

Adresse internet(U.R.L) : <http://www.ta-rennes.juradm.fr/>

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Rennes
Hôtel de Bizien
3 Contour de la Motte
35044 RENNES CEDEX CS 44416

Tél : 02 23 21 28 28

Télécopie : 02 99 63 56 84

Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr

Adresse internet(U.R.L) : <http://www.ta-rennes.juradm.fr/>

